

PAR COURRIEL

Le 15 juin 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 24612 - Réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 juin dernier, concernant le lot 3 244 731 du cadastre du Québec à Salaberry-de-Valleyfield. Vous trouverez en pièces jointes les documents visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité, 22 février 2013 (2 page);
2. Rapport d'inspection, 21 février 2013 (7 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièces jointes, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)



Longueuil, le 22 février 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Club de golf de Valleyfield ltée
3350, chemin Bord de l'eau
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6E1

N/Réf. : 7360-16-01-0402300
401007936

**Objet : Non-conformité au Règlement sur la déclaration des
prélèvements d'eau**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 21 février 2013 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une déclaration faisant état du bilan des activités de prélèvements en détaillant les volumes d'eau prélevés sur une base mensuelle, et ce, au plus tard le 31 mars 2012.
Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 5 avril 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Patrick Crête-Lapointe au numéro de téléphone 450 534-5424, poste 262 ou à l'adresse courriel suivante patrick.crete-lapointe@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

JD/PCL/lmcc


Jonathan Davies
Chef d'équipe, Secteur municipal

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale de Estrie et Montérégie
Région de Montérégie
Bureau de Bromont

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-10-07 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 11 h 40	Heure de départ : 14 h 20
Inspecteur : Patrick Crête-lapointe		Accompagné de : N/A

No intervention : 300621930	No gestion documentaire : 7360-16-01-0900000
Type d'intervention : Inspection	No document : 400761737
Type de demande liée : Programme de contrôle	No demande : 200266247
But de l'inspection : Programme (M-11) Inspection déclaration des préleveur d'eau.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Club de golf de Valleyfield	
Nom usuel du lieu : Club de golf de Valleyfield	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 3350, chemin Bord de l'eau Salaberry-de-Valleyfield (Québec)	
No du lieu : x2009010	Type de lieu : Golf
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45°17'40.3"W-74°06'26,0"	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
art. 53-54		Y2005908

Conditions météo
12°C Nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
		()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 8

Nombre de photos annexées : 6

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type de marque Canon PowerShot A1000IS.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\crepa01\7360-16-01-0900000\2010-10-07

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos N/A.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Croquis du site de prélèvement d'eau, lac artificiel,
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte et orthophoto du site de prélèvement d'eau, lac artificiel, trou # 1
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Date de l'inspection : 2010-10-07	No de gestion documentaire : 7360-16-01-090000
-----------------------------------	--

2. Mise en contexte

Inspection pour informer et s'assurer que le règlement sur les prélèvements d'eau est bien compris de la part des exploitants et pour s'assurer que les exploitants se conforme aux exigences du Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs vis-à-vis ce règlement.

3. Description de l'inspection

11 :40 j'arrive au 3350, chemin Bord de l'eau à Salabery de valleyfield, je rencontre le Surintendant du Club de golf de Valleyfield monsieur art. 53-54 Je lui explique la raison de mon inspection et par le fait même je lui fais un résumé du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau. Ensuite, je lui demande de voir la station de pompage ainsi que le site de prélèvement.

Le surintendant viens avec moi car la station de pompage est verrouillé, je fais le tour de l'installation et prend une coordonnée géographique de la station de pompage (N 45° 17' 39.9" W -74 06' 26.0") et quelques photo des installation (Photos # 2 à 6).Je Constate en regardant les installations qu'il y a un compteur d'eau électronique relié au système informatique et électronique qui contrôle l'irrigation du terrain. Ensuite je prend une Photo (Photo#1) et une coordonnée géographique du site de prélèvement.(N 45°17'40.3" W 74° 06'26.0").La station de Pompage comprend 2 pompes art. 23-24 HP. Les conduites pour la station de pompages sont de 8 pouces de diamètres.

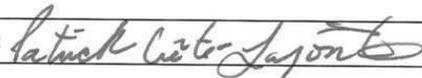
Finalement, j'explique au surintendant qu'il doit faire sa déclaration au plus tard le 31 mars 2011, je le remercie et quitte les lieux à 12 :20

4. Conclusion

En conclusion, le Club de Valleyfield a installé un compteur d'eau électronique qui est branché sur le système informatique et électronique qui contrôle l'irrigation du terrain
Ils feront leur déclaration au mois de mars 2011 pour l'année 2010.

5. Recommandations

Je recommande de continué à faire un suivis pour qu'ils remplissent leur déclaration 2010 en bonne et due forme. Fermé le dossier.

Signature : 	Date de rédaction: 2010-10-21 Année/mois/jour
---	--

6. Vérification du rapport d'inspection

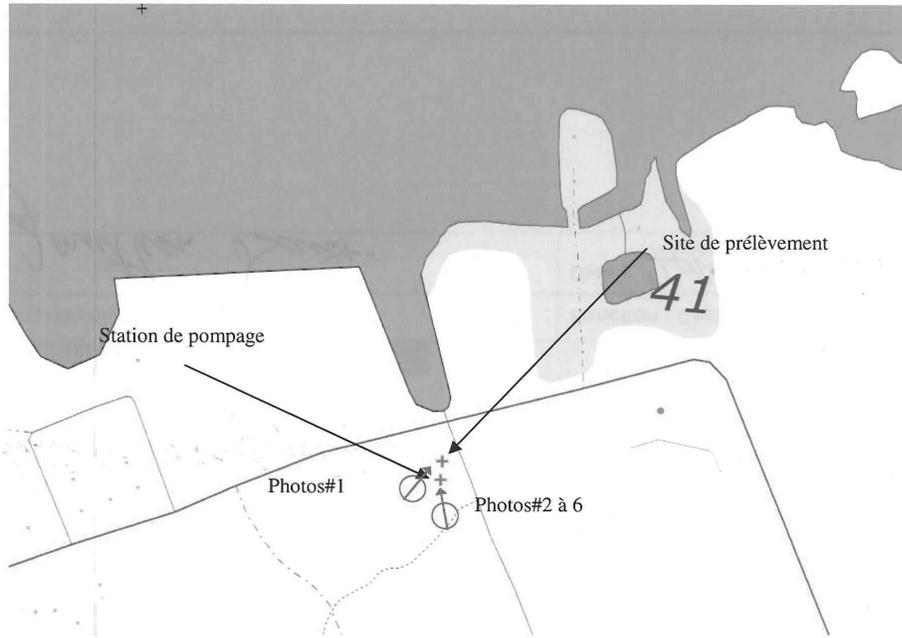
Approuvé par : Jonathan Davies	Fonction : Chef d'équipe
--------------------------------	--------------------------

Signature : 	Date : 2010-11-22 Année/mois/jour
---	--------------------------------------

Commentaires:

Carte

No : 1 Titre : Carte et Ortho-Photo du club de golf de Valleyfield



Référence : SAGO, M.D.D.E.P. :

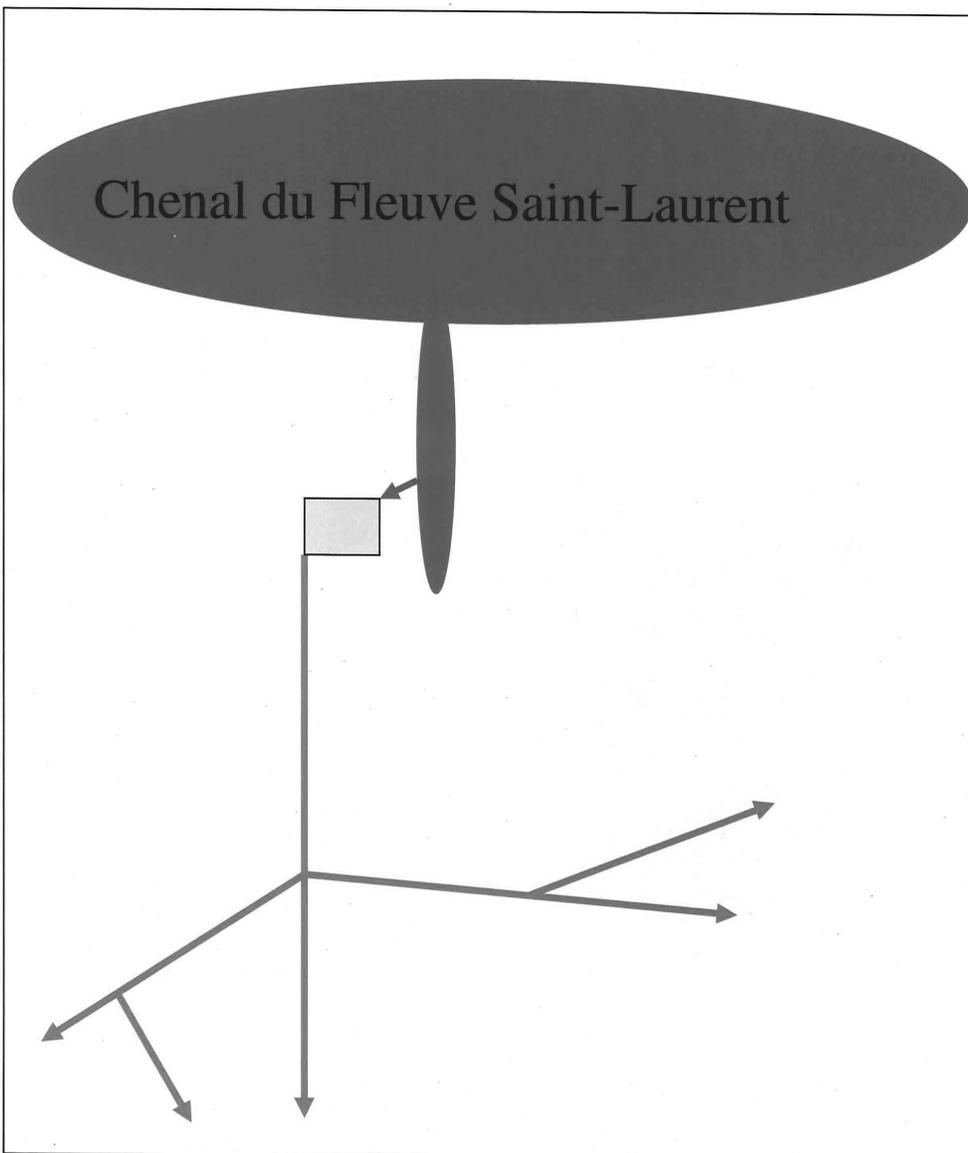
Lieu : club de golf de Valleyfield

Note : *plu*

Croquis

No : 1

Titre : Croquis club de golf de Valleyfield



LÉGENDE

-  Chenal du fleuve St-Laurent, Site de prélèvement
-  Irrigation à partir de la station de pompage
-  Bâtiment abritant la Station de Pompage

Dessiné par : Patrick Crête-lapointe

Note : *pu*

Lieu : club de golf de Valleyfield

Échelle : Graphique

Annexe 1- Photos

Photo no : 01

Fichier : IMG_0470

Description Site de prélèvement d'eau
chenal venant de la voie maritime du St-
Laurent.



Photo no : 02

Fichier : IMG_0473

Description : Cabanon abritant la
station de pompage.



Photo no : 03

Fichier : IMG_0474

Description : Pompes de art. HP et une
art. 23-24 HP.



pic

Photo no : 04
Fichier : IMG_0475
Description



Photo no : 05
Fichier : IMG_0476
Description : Panneau informatique et électronique contrôlant le système d'irrigation du terrain.



Photo no : 06
Fichier : IMG_0477
Description : Compteur d'eau électronique relié au panneau informatique et électronique contrôlant le système d'irrigation du terrain.



PVC